



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 avril 2026

Le 20 avril 2026 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 14 AVRIL 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58

Présents : 55

Procurations : 0

Absents : 3

Étaient présents :

MMES et MM Labat, Bordeneuve, Giacomini, Dalla-Barba, Dubos, Sarkissian, Gerault, Lafforgue, Rousseau, Huppert, Roudeau, St Martin, Menvielle, Lalanne, Loubet, Ramouneda, Victor, Bonnet T, Roger, Benoit, Labourse, Monfort, Roge, Breil, Costa, Courrèges, Dutoya, Garbay, Navarre, Moncassin, Pichon-Gbalou, Masin, Marquillie, Michelin, Nassans, Casalé, St- Laurent, Bourdette, Montaud, Exilard, Jeanne, Mesnard, Brun, Aubian, Bonnet E, Thore, Sonilhac, Adelbrecht, Gabriel, Martet, Porta, Rivière, Malin, Mismaque, Barasz.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Corinne ROUSSEAU est élue à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Procès-verbal du conseil communautaire du 10 mars 2026

Le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 mars 2026 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Composition, désignation et élections des membres des Commissions internes :

- A: Commission Solidarité et Seniors
- B: Enfance et jeunesse
- C: Tourisme, culture et patrimoine
- D: Aménagement du territoire et urbanisme
- E: Économie et finances

2. Fonctionnement de la Collectivité :

- A: Délégations d'attributions de compétences au Bureau Communautaire et au Président
- B: Indemnités des élus

3. Composition, désignation et élections des membres des Commissions et représentations internes :

- A: Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme
- B: Conseil d'administration du CIAS
- C: Comité Social Technique (CST commun et désignations)
- D: CAO
- E: CIAPH
- F: Commission DSP
- G: COPIL PLUI
- H: COPIL du Paléosite de SANSAN

4. Composition, désignation et élections des membres des Commissions extérieures :

A: Les syndicats de déchets ménagers

→SICTOM SUD EST

→SICTOM CENTRE

→SMCD SUD

B: PETR du Pays d'Auch

C: Groupe Action Local (GAL)

D: SM PNR ASTARAC

E: SCOT de Gascogne

F: Gers Numérique

G: Commission locale de l'eau (SAGE)

H: Conférence des financeurs (CFPPA)

I: Conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI)

J: Vie associative DDETSP

K: Commission consultative du SDEG

L: Entente Astarac

→ formation restreinte

→Formation plénière

M: SM3V : carte fourrière

N: SM3V : carte GEMA

O: SYGRAL : syndicat GEMA

P: SABA : syndicat SABA

Q: CNAS

R: Collège Simone Veil

S: Comité de suivi Grand Auch (enfance)

T: Association communes forestières

5. Aménagement du territoire :

Attribution du marché des travaux d'expansion de la ZA de Masseube

6. Ressources humaines :

Mandater le centre de gestion dans le cadre de la protection sociale complémentaire

7. Questions diverses

Les points suivants ont été examinés et délibérés

Commissions internes de travail :

Le Conseil Communautaire a validé la création de cinq commissions internes adossées aux délégations des vice-présidents. Outre le Vice-Président en charge de la thématique, des Conseillers Communautaires se sont désignés pour composer chaque commission.

COMMISSION SOLIDARITE/ SENIORS PRESIDEE PAR CORINNE ROUSSEAU

- BONNET Thierry
- BORDENEUVE Florence

- BOURDETTE Alain
- CARSALADE Sandrine
- DUTOYA Raymond
- GABRIEL Aurélie
- GARBAY Jacques
- MARQUILLIE Serge
- MISMAQUE Pascal
- NASSANS Fabienne
- NAVARRE Jane Marie
- NOTE Sandrine
- PAU André
- ROGÉ Malaurie
- SAINT-MARTIN Carmen

COMMISSION ENFANCE/ JEUNESSE PRESIDEE PAR ERIC BONNET

- BARASZ Olivier
- BENOIT Arthur
- BONNET Eric
- BORDENEUVE Florence
- CARSALADE Sandrine
- COSTA Monique
- COURREGES Ghislaine
- DUBOS Emilie
- EXILARD Isabelle
- GABRIEL Aurélie
- MICHELIN Pierre
- MONCASSIN Jean
- PICHON-GBALOU Véronique

COMMISSION TOURISME / CULTURE ET PATRIMOINE PRESIDEE PAR FRANCOISE CASALE

- BARASZ Olivier
- BECLIER TOSQUE Elysa
- BRUN Jean-René
- CALVET Michel
- COURREGES Ghislaine
- DALLAS Isabelle
- EXILARD Isabelle
- HUPPERT Christine
- JEANNE Jean-Pierre
- LONCOL Marie-Noelle
- MISMAQUE Pascal
- PICHON-GBALOU Véronique
- PORTA Bastien

- SONILHAC Jacques
- THORE Éric

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME PRESIDEE PAR PHILIPPE LALANNE

- ADELBRECHT ROGER
- BARASZ Olivier
- BONNET Eric
- BRUN Jean-René
- COSTA Monique
- DALLA-BARBA Emerick
- DUTOYA Raymond
- GARBAY Jacques
- LABOURSE Bruno
- LALANNE Philippe
- LONCOL Marie-Noelle
- MICHELIN Pierre
- PORTA Bastien
- PUJOS Christine
- RAMOUNEDA Pierre
- SORBET Colette

COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES PRESIDEE PAR ROGER ADELBRECHT

- BENOIT Arthur
- BOURDETTE Alain
- BRUN Jean-René
- CHABAS Catherine
- HUPPERT Christine
- LABOURSE Bruno
- LALANNE Philippe
- LOUBET Robert
- MARTET Patrice
- MONTAUD Alain
- PORTA Bastien
- SARKISSIAN Didier
- VICTOR Corinne

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants aux commissions citées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la formation de cinq commissions, présidée par un Vice-Président et composée de membres issus du conseil communautaire ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des délégués mentionnées ci-dessus au sein des commissions.

Fonctionnement de la collectivité

A: Délégations d'attributions de compétences au Bureau Communautaire et au Président
Afin de fluidifier l'organisation de la Communauté de Communes, des délégations de compétences sont envisagées.
Vous trouverez ci-dessous les délégations proposées.

DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRESIDENT		
MATIERES	DELEGUEES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE	DELEGUEES AU PRESIDENT
GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire de 600 000 € HT	
	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges	
	Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires	
		Signer les conventions ou arrêtés attributifs de subvention attribuées dans le cadre du budget communautaire
GESTION DES BIENS ET LOCAUX	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	signer les promesses de vente sous réserve que l'acte authentique soit validé en Conseil Communautaire
		Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
		Approuver ou modifier les conventions de mise à disposition et/ou utilisation (occasionnelle ou n'ouvrant pas un droit permanent) des locaux de la Communauté de Communes par des partenaires extérieurs ou d'installations et locaux extérieurs pour les besoins de la Communauté de Communes
MARCHES PUBLICS	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil Communautaire ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, entre 40 000 € € HT et 150 000€ HT o Prendre toutes les décisions concernant les conventions constitutives d'un groupement de commandes	Dans le cadre d'opérations décidées par le Conseil Communautaire ou relevant du fonctionnement courant de la collectivité et lorsque les crédits sont inscrits au budget : o Prendre toute décision concernant les achats dans la limite d'un montant de 40 000 € HT
ASSURANCES	Passer les contrats d'assurance	Accepter les indemnités de sinistre afférents aux contrats d'assurance souscrits
GESTION PERSONNELS ET ELUS		Fixer le montant de gratification d'un stagiaire
	Fixer le montant des indemnités de missions et déplacement du Président et des élus	
		Approuver les mises à disposition de personnels d'une durée inférieure à 3 mois.
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	Approuver ou modifier les règlements intérieurs des services communautaires	
CONVENTIONS	Approuver ou modifier les conventions de partenariat ou gestion dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires	Approuver ou modifier les conventions de partenariat ou gestion dans le cadre du fonctionnement courant de la collectivité et/ou pour la mise en œuvre de projets décidés par le Conseil Communautaire
		Approuver ou modifier les conventions encadrant les interventions des associations, intervenants spécialisés et bénévoles dans les services
ACTIONS EN JUSTICE		Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en se faisant assister par des avocats, devant les différents degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou administrative, pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la Communauté de Communes
		Déposer plainte au nom de la Communauté de Communes avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant à la Communauté de Commune ou à ses agents, et sans limitation de montant
		Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE CONFIER** les délégations comme présentes dans le tableau suivant au Bureau Communautaire et au Président

de la Communauté de Communes.

B: Indemnités des élus

Monsieur le Président rappelle que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il est nécessaire de se prononcer sur le principe de l'attribution des indemnités au Président et aux Vice-Présidents ayant reçu une délégation et d'en fixer le taux.

Les indemnités votées, en application de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par les organes délibérants des Communautés de Communes pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, un taux variable selon les strates de population. (indice brut 1027, majoré 835 soit 4 110,52 à date).

Pour les Communauté de Communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, strate de population dans laquelle se situe la Communauté de Communes Val de Gers, le taux maximum applicable au montant du traitement ci-dessus défini est égal à 48.75 % pour les Présidents et à 20.63 % pour les Vice-Présidents.

L'indemnité de fonction sera versée dans la mesure où les Vice-présidents bénéficient d'une délégation de fonction effective, donnée par arrêté du Président de la Communauté.

Le tableau correspondant est le suivant :

POPULATION INSEE 2024 : 10 438 habitants

	Délégation	Taux	Montant brut indicatif*
<i>Président</i>		48.75	2 003,88 €
<i>Vice-Présidente</i>	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €
<i>Vice-Président</i>	Arrêté du 15/04/2026 notifié le 16/04/2026	20.63	848 €
<i>Vice-Présidente</i>	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €
<i>Vice-Président</i>	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €
<i>Vice-Président</i>	Arrêté du 09/04/2026 notifié le 10/04/2026	20.63	848 €

* Les montants indiqués sont calculés sur la base de la valeur du point d'indice en vigueur au jour de la délibération et de l'indice brut terminal en vigueur au jour de la délibération. Ils seront recalculés lors de chaque revalorisation du point d'indice et de l'indice brut terminal.

3 : Les commissions et représentations internes

Ces commissions sont constituées d'élus communautaires et parfois de représentants extérieurs. Certains élus ont proposé leurs candidatures ou étaient déjà présents dans tel ou tel comité ou commission. Bien entendu, chaque élu communautaire peut se porter candidat.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'unanimité de l'assemblée l'accepte, les votes peuvent avoir lieu à main levée.

A : Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président propose de faire évoluer cette composition en passant à :

- neuf conseillers communautaires, élus par le Conseil Communautaire, dont la Vice-Présidente en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine ;
- huit membres socio-professionnels, désignés par le Conseil Communautaire, représentant des prestataires et acteurs locaux du tourisme sur le territoire de Val de Gers, des associations ou personnes intéressées au tourisme et à la culture.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE FIXER** le nombre total de sièges au Comité de Direction à 17, répartis comme suit :
 - 9 Conseillers Communautaires
 - 8 représentants socio- professionnels du secteur touristique sur le territoire de Val de Gers.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des neuf membres issus du Conseil Communautaire et à la désignation des huit membres socioprofessionnels. Il fait appel à candidature pour les membres issus du Conseil Communautaire. Les Candidats déclarés :

- CASALE Françoise
- GERAULT Jean Philippe
- LALANNE Philippe
- ROUDEAU Francis
- BREIL Roger
- DUBOS Emilie
- BONNET Thierry
- DALLAS Isabelle
- LONCOL Marie-Noelle

Le Président propose la désignation des membres socio-professionnels suivants :

- BECLIER-TOSQUE Elysabeth
- CALVEZ Florian
- RIEU Alain
- CLEMENT Marie-Noelle
- BENNOUR Nadia
- FERRAND Christine
- REY Marie-Hélène
- FROMENT Fabrice

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres issus du Conseil Communautaire,
- **D'ELIRE** les neuf conseillers communautaires déclarés comme membres du Comité de Direction de l'EPIC Office du Tourisme ;
- **DE DESIGNER** les huit membres socio-professionnels déclarés représentant des prestataires, des acteurs locaux du tourisme, des associations et des personnes intéressées au tourisme et à la culture sur le territoire de Val de Gers comme membres du Comité de Direction de l'EPIC Office du Tourisme.

B : Conseil d'Administration du CIAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Outre M. le Président, Président de droit, il s'agit de désigner 10 représentants au sein du Conseil Communautaire. 10 autres représentants seront nommés par le Président après consultation. Ces représentants doivent avoir un lien avec les missions du CIAS et ceux présents lors du dernier mandat souhaitant être reconduits le seront. Le CIAS Val de Gers est en charge de l'EHPAD Val de Gers, du Service d'Aide à Domicile (SAAD) et du Service de Portage de Repas (SPRAD).

Liste déclarée issue du Conseil Communautaire :

- ROUSSEAU Corinne
- MARQUILLIE Serge
- DUTOYA Raymond
- GABRIEL Aurélie
- GERAULT Jean-Philippe
- LAFFORGUE Pierre
- SAINT-MARTIN Carmen
- NASSAN Fabienne
- BENOIT Arthur
- BOURDETTE Alain

Liste déclarée issue des membres nommés par le Président :

- COLLONGUES Andrée
- MORLAAS COURTIES Marie Amélie
- DATAS Henri
- JOULLIE Nicole
- CLAMENS Martine
- BARBAZAN Viviane
- DOUCET Katia
- SOURIGUERE Véronique
- BROUSSE Denis
- NAVARRE Jane-Marie

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du Conseil d'Administration du CIAS ;
- **DE NOMMER** la liste des candidats déclarés issue du Conseil Communautaire au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;
- **DE NOMMER** la liste des membres nommés par le Président comme membres au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

C : Comité Social et Technique.

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance consultative où s'exerce le droit à la participation des fonctionnaires territoriaux, pour les questions collectives liées aux conditions de travail et à l'organisation du travail. Pour rappel, le CST est commun entre la Communauté de Communes et le CIAS Val de Gers.

Il est proposé de fixer le nombre d'élus au CST, collège employeur, à 5 membres titulaires.

Représentants titulaires de la collectivité

- Roger BREIL
- Corinne ROUSSEAU

Représentants suppléants de la collectivité

- Didier SARKISSIAN
- Isabelle EXILARD

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - Alain BOURDETTE | - Éric BONNET |
| - Roger ADELBRECHT | - Françoise CASALE |
| - Marc LANDIE | - Laurent Anguillard |

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE MAINTENIR** l'existence d'un CST commune entre le CIAS et la Communauté de Communes Val de Gers ;
- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour la désignation de l'ensemble des décisions prises dans le cadre du CST ;
- **D'APPROUVER** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collège employeur identique à celui d'un collège des représentants du personnel.
- **DE FIXER** pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026, le nombre de représentants du personnel au sein du CST à 5 titulaires et 5 suppléants ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des candidatures mentionnées ci-dessus au sein du Comité Social Territorial commun entre le CIAS et la Communauté de Communes Val de Gers ;
- **DECIDE** de recueillir l'avis des représentants du collège employeur.

D : Commission d'Appel d'Offres

Outre M. le Président, président de droit de la CAO, il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Une seule liste se présente aux suffrages pour composer la CAO :

Représentants titulaires de la collectivité

- Éric BONNET
- Philippe LALANNE
- Roger ADELBRECHT
- Francis ROUDEAU
- Corinne ROUSSEAU

Représentants suppléants de la collectivité

- Jean-Philippe GERAULT
- Pierre MICHELIN
- Pierre RAMOUNEDA
- Christine PUJOS
- Didier DAUZIER

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission d'Appel D'offres.

E : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Cette commission se compose de 9 membres titulaires à désigner au sein des conseillers communautaires. En outre, 5 représentants seront désignés par des associations représentatives.

Une seule liste se présente aux suffrages pour composer la CIAPH :

- Olivier BARASZ
- Jean Philippe GERAULT
- Gaëlle GIACOMIN
- Éric BONNET
- JEAN Marc ROGER
- Francis ROUDEAU
- Jeanne Marie NAVARRE
- Éric THORE
- Sandrine CARSALADE

En outre la commission sera composée également de 7 membres rattachés directement à des associations liées aux problématiques du handicap.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la liste présentée ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes Handicapées.

F : Commission Délégation de Service Public

Commission obligatoire même si elle n'est actionnée que de manière rarissime, il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus du Conseil Communautaire.

Représentants titulaires de la collectivité

Roger BREIL
Éric BONNET
Philippe LALANNE
Roger ADELBRECHT
Corinne ROUSSEAU

Représentants suppléants de la collectivité

Karine MONFORT
Isabelle EXILARD
Jean Philippe GERAULT
Christine HUPPERT
Arthur BENOIT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission DSP
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

G : COPIL du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)

Il est proposé que ce COPIL soit composé des membres du bureau et de 5 autres membres. Ainsi, 21 communes seraient représentées.

Il est fait appel à candidatures en plus des membres du bureau communautaire :

- Robert LOUBET
- Jean-René BRUN
- Philippe MESNARD
- Marie Noelle LONCOL
- Carmen SAINT MARTIN

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** le nombre de membres du COPIL à 23 ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnées ci-dessus au sein du COPIL PLUI

H : COPIL du paléosite de Sansan

Il est proposé que ce COPIL soit composé des Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires dont M. le Maire de Sansan et M. le Président sortant.

- François RIVIERE
- Jacques SONILHAC
- Eric THORE

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** le nombre de membres du COPIL du paléosite de Sansan à huit ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des membres mentionnées ci-dessus en plus des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Val de Gers.

4 : Les représentations extérieures

Ces commissions sont constituées d'élus communautaires. Certains élus ont proposé leurs candidatures ou étaient déjà présents dans telle ou telle représentation. En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'unanimité de l'assemblée l'accepte, les votes peuvent avoir lieu à main levée.

A : Les syndicats de déchets ménagers

Trois syndicats couvrent le territoire de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes a donc déléguée sa compétence. Ce ne sont plus les communes qui siègent mais la Communauté de Communes, compétente pour la gestion des déchets ménagers. C'est donc à la Communauté de Communes de désigner ses représentants auprès des divers syndicats selon le principe juridique de la représentation substitution.

Toutefois, les statuts de ces syndicats n'ont pas été révisés et l'attribution des sièges est toujours en nombre par commune.

SICTOM SUD EST		
Titulaires		Suppléants
LABAT Maurane	Arrouède	LABAT Alain
ROGE Ludovic	Arrouède	LAMARQUE Thierry
GIACOMIN Gaelle	Aussos	ANE Chloé
BOURGADE Philippe	Aussos	FONTAN Caroline
GERAULT Jean-Philippe	Bellegarde	GATUINGT Emilie
PASQUIER Marie-claude	Bellegarde	MONLEON Eric
BAUP Sylvain	Bezues bajon	COULEAU Stéphanie
DEGROOTE Gwenaële	Bezues bajon	SOUVERVILLE Pascale
TESIO Bernard	Cap d'Astarac	DASSIOS Geraldine
SANCHEZ Nathalie	Cap d'Astarac	REY Christophe
LAPALU Patrick	Faget-Abbatial	LAFFORGUE Laetitia
AMOUROUX Dominique	Faget-Abbatial	SAVOURET Anaëlle

MONCASSIN Monique	Lalanne-Arqué	NOTE Sandrine
SCHIAVON Christine	Lalanne-Arqué	FERRERE Laure
ROGER Brice	Lamaguère	LEVANNIER Arnaud
SOUSA Maria	Lamaguère	LAHARGUE Nathalie
ROGE Malaurie	Manent-Montané	BORIES Christian
DUPUY Christophe	Manent-Montané	GAUCHER Laétitia
MASIN Serge	Meilhan	DAROLLES Sandra
PEPIN Christophe	Meilhan	KLIMCZAK Thierry
PAGOTO René	Moncorneil Grazan	LACOSTE Francis
CHAROUSSET Anne	Moncorneil Grazan	MARQUILLIE Serge
BONNET Pierre	Monferran Plavès	PUJOS florent
LALUE Marc	Monferran Plavès	DATTAS Maryse
DAUZIER Didier	Mont d'Astarac	MONCASSIN PASCAL
FORGUES Maurice	Mont d'Astarac	LATAPIE DAMIEN
DARIES Dany	Monties	DARRICAU Séverine
BRANET Marie	Monties	BAJON Jean Luc
ESPERON Daniel	Orbessan	FILOUSE Fabien
ROUCOLLE Michel	Orbessan	SANSAN Edith
DEVALLE-GRAMONT Sébastien	Ornézan	MONTAUD Alain
MAIDON Martine	Ornézan	ESTINGOY Cathy
MESNARD Philippe	Pouyloubtrin	PERRACHON Christine
BUISSAN Arlette	Pouyloubtrin	DENAX Simone
FLOURETTE Jean MARC	Sansan	DUPUY Jérôme

DE LEEUW Pascale	Sansan	ROY Agathe
DANFLOUS Daniel	Seissan	ADELBRECHT Roger
FERREIRA Jean-Louis	Seissan	SAINTE-MARIE Jean-Pierre
MALIN Thierry	Sère	PERES Odile
MILLIO Gisèle	Sère	MARCHEZ Michel
BALAS Max	Tachaires	DUMONT Julien
TWELLMANN Andréas	Tachaires	BEROS Philippe
BARASZ Olivier	Traversères	TRIESTE Patrick
LE TALLEC Sophie	Traversères	KOVACICEK Corinne

SICTOM CENTRE			
Commune	Nom	Prénom	Titulaire ou Suppléant
BARRAN	SARKISSIAN	Didier	Titulaire
	DUBOS	Emilie	Suppléant
BOUCAGNERES	ARTIGUENAVE	Christine	Titulaire
	ROUSSEAU	Corinne	Suppléant
DURBAN	BERTIN	Christine	Titulaire
	RENOY	Jean-Marc	Suppléant
HAULIES	PILET	Christine	Titulaire
	BIFFI	Corinne	Suppléant
LASSERAN	MONBOISSE	Caroline	Titulaire
	COURBIN	Arnaud	Suppléant
LASSEUBE PROPRE	BONALDO	Virginie	Titulaire
	CABERAN-COUEILLE	Marie-Thérèse	Suppléant
LE BROUILH MONBERT	LABOURSE	Bruno	Titulaire
	ZAMORA	Valérie	Suppléant
SAINT JEAN LE COMTAL	BLANCHARD	Philippe	Titulaire
	AUBIAN	Jean-Bernard	Suppléant

SMCD SUD		
Titulaires		Suppléants
REJANY Monique	Aujan-Mournède	LARTIGUE Sylvie
SAINT MARTIN Carmen	Chélan	BAQUE Benoit
DOSSAT Audrey	Cuélas	CONANGLE Celine
LOUBET Robert	Esclassan-Labastide	JUGNET Laetitia
RICHARD GRAMONT Patricia	Labarthe	CARLUT Françoise
MONFORT Karine	Lourties-Monbrun	DEBAT Sylvie
GARBAY Jacques	Masseube	DUTOYA Raymond
NASSANS Fabienne	Monlaur-Bernet	VILLERS Pierre
EXILARD Isabelle	Panassac	DESBARAX Olivier
BALAGNA Franck	Ponsan-Soubiran	QUENTIN Nathalie
BUCKVALD Estelle	Saint-Arroman	POURQUET Marie Christine
TROQUENET Anthony	Samaran	THORE Eric

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres des différents SICTOM ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au comité syndical des SICTOM

B : PETR du Pays d'Auch

Il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

PETR	
Titulaires	Suppléants
BREIL ROGER	BENOIT ARTHUR
BARASZ OLIVIER	ADELBRECHT ROGER
BONNET ERIC	HUPPERT CHRISTINE
LALANNE PHILIPPE	LABOURSE BRUNO
BOURDETTE ALAIN	MICHELIN PIERRE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du PETR du Pays d'AUCH ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au comité syndical du PETR du pays d'AUCH.

C : Groupe d'Action Locale (GAL)

Emanation du PETR, ce groupe examine les demandes de financements LEADER. Il est composé d'élus et de représentants de la société civile. Pour la Communauté de Communes, il convient de désigner deux représentants.

- Titulaire : Roger ADELBRECHT
- Suppléant : Éric BONNET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du Groupe Action Locale portes de Gascogne ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au Groupe Action Locale portes de Gascogne-Pays d'Auch.

D : Syndicat Mixte du Parc Naturel Regional (PNR)

Il convient de désigner 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants. Ces représentants doivent être différents de ceux désignés directement par les communes. (Tout en étant conseillers communautaires).

SYNDICAT MIXTE PNR	
8 titulaires	8 suppléants
ROGER BREIL	ROBERT LOUBET
FRANCOIS RIVIERE	JEAN BERNARD AUBIAN
PHILIPPE LALANNE	LAURENT CAUBET
OLIVIER BARATZ	JEAN-RENE BRUN
CORINNE ROUSSEAU	KARINE MONFORT
ERIC BONNET	CHRISTINE HUPPERT
EMILIE DUBOS	JEAN PIERRE JEANNE
ROGER ADELBRECHT	MONIQUE COSTA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants intercommunaux au sein du syndicat mixte du PNR de l'Astarac ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du syndicat mixte du PNR de l'Astarac.

E : SCOT de Gascogne

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

SCOT DE GASCOGNE	
2 titulaires	2 suppléants
ROGER BREIL	ERIC BONNET

PHILIPPE LALANNE	ROGER ADELBRECHT
------------------	------------------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein du comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Gascogne ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Gascogne.

F : Gers Numérique

Il convient de désigner 1 représentant.

GERS NUMERIQUE	
1 titulaire	1 suppléant
PHILIPPE LALANNE	ROGER BREIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein de Gers Numérique.
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein de Gers Numérique.

G : Représentant à la Commission Locale de l'Eau (SAGE)

Il convient de désigner 1 représentant.

- Philippe LALANNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant au sein de Gers Numérique.
- **DE NOMMER** Philippe LALANNE membre représentant la Communauté de Communes à la commission SAGE.

H : Représentant à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)

Il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant.

REPRESENTANTS CFPPA	
1 titulaire	1 suppléant
Corinne ROUSSEAU	Jean-Philippe GERAULT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au sein de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

I : Représentant à la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif

Il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant.

REPRESENTANTS CFHI	
1 titulaire	1 suppléant

Corinne ROUSSEAU

Jean-Philippe GERAULT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif ;
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au sein de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif.

J : Représentant Vie associative auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Il convient de désigner 1 représentant.

– Roger BREIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant de la « vie associative » de la DDETSPP ;
- **DE NOMMER** Roger BREIL comme représentant au sein de la vie associative de la DDETSPP.

K : Représentant à la Commission Consultative du SDEG

Il convient de désigner 1 représentant.

– Philippe LALANNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;
- **DE NOMMER** Philippe LALANNE comme représentant au sein du Syndicat Territoire d'Energie Gers.

L : Représentants à l'entente de l'Astarac

Il s'agit d'une commission rassemblant des représentant des trois communautés de communes de l'Astarac. Elle agit sur des missions telles que le Contrat Local de Santé, l'OPAH...

REPRESENTANTS A L'ENTENTE ASTARAC (Formation restreinte)
ROGER BREIL
PHILIPPE LALANNE
CORINNE ROUSSEAU
REPRESENTANTS A L'ENTENTE ASTARAC (Formation plénière)
Olivier BARASZ
KARINE MONFORT
ROGER ADELBRECHT
ERIC BONNET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants de l'entente Astarac ;
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au sein de l'Entente Astarac formation restreinte et formation plénière.

M : Représentant au SM3V, Carte Fourrière

Il convient de désigner 2 représentants.

- Roger BREIL
- Philippe LALANNE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées- carte fourrière-
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées -carte fourrière-

N : Représentant SM3V, Carte Gema

Il convient de désigner 2 représentants.

- Philippe LALANNE
- Bruno LABOURSE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées- carte GEMA-
- **DE NOMMER** les personnes désignées ci-dessus comme représentants au Syndicat Mixte des 3 Vallées -carte GEMA-

O : Représentants SYGRAL (Syndicat Gema)

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants

SYGRAL	
2 titulaires	2 suppléants
Thierry BONNET	Pascale MISMAQUE
Serge MARQUILLIE	Pierre MICHELIN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein du comité syndical du SYGRAL ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du SYGRAL.

P : Représentants SABA (Syndicat Gema)

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants

SABA	
2 titulaires	2 suppléants
Philippe LALANNE	DIDIER SARKISSIAN

Emerick DALLA BARBA

BRUNO LABOURSE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants au Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (SABA) ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus au sein du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents.

Q : Représentant au CNAS

Il s'agit de désigner 1 représentant au Comité National d'Action Sociale auquel la Communauté de Communes adhère pour les œuvres sociales envers le personnel.

– Corinne ROUSSEAU

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant au CNAS ;
- **DE NOMMER** Madame Corinne ROUSSEAU représentante au CNAS.

R : Collège Simone Veil

Il s'agit de désigner 1 représentant.

– Éric BONNET

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection du représentant au collège Simone VEIL ;
- **DE NOMMER** Monsieur BONNET Éric représentant au Collège Simone VEIL.

S : Comité de Suivi de la Convention « Enfance » avec le Grand Auch

Il s'agit du comité chargé du suivi de la convention régissant l'accueil petite enfance et enfance sur Pavie.

Il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 suppléants.

Convention enfance Grand-Auch	
3 titulaires	3 suppléants
Éric BONNET	Ghislaine COURREGES
Roger BREIL	JANE-MARIE NAVARRE
Corinne ROUSSEAU	ARTHUR BENOIT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants sur le suivi de la convention « enfance » avec le Grand Auch ;
- **DE NOMMER** l'ensemble des membres mentionnés ci-dessus sur le suivi de la convention enfance avec le Grand Auch.

T : Représentant à l'association Communes Forestières

Il s'agit de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES	
1 titulaire	1 suppléant
ERIC THORE	MARIE NOELLE LONCOL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des représentants à l'association Communes Forestières;
- **DE NOMMER** les personnes citées ci-dessus comme représentants à l'association Communes Forestières.

5 Attribution du marché de travaux d'extension de la zone d'activité de la Mirandette

Il s'agit d'attribuer le marché des travaux d'extension de la zone de la Mirandette à Masseube. Ces travaux permettent de rendre disponible 5 lots d'environ 2500 m2.

Les estimations étaient les suivantes :

- Lot VRD : 167 378,25 euros HT
- Lot Espaces Verts : 7 875 euros HT

Après examen la maîtrise d'œuvre, les offres les mieux disantes sont :

- Lot VRD : STPAG 154 753,85 euros HT
- Lot Espaces Verts Batbie 7 010,70 euros HT

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER LES MARCHÉS** pour le LOT VRD à l'entreprise STPAG et le lot espaces verts à l'entreprise BATBIE pour la zone d'activités de Masseube conformément aux informations et au respect des exigences légales ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats et les actes afférents avec les entreprises mentionnées ci-dessus

6 : Ressources humaines

Dans le cadre du lancement du marché public visant à mettre en place un nouveau contrat groupe de protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, à partir du 1^{er} janvier 2027, le CDG32 engage une démarche de négociation d'un accord collectif avec les organisations syndicales représentatives. Pour les collectivités de 50 et + d'agents, la compétence de négociation revient à l'employeur, sauf si la collectivité a mandaté le CDG.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

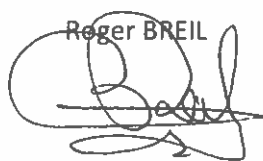
- **DE DONNER** mandat au Centre de Gestion 32 pour engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord collectif en matière de protection sociale complémentaire- volet prévoyance- ;
- **DE DONNER** mandat au Centre De Gestion 32 pour représenter la collectivité ;
- **DE DONNER** mandat au Centre De Gestion 32 pour conclure l'accord collectif ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats et les actes y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Approuvé le

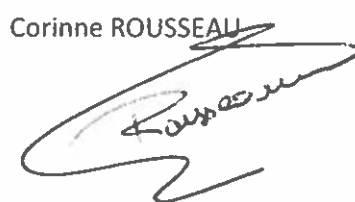
Le Président

Roger BREIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Roger Breil', written over the printed name.

La secrétaire de séance

Corinne ROUSSEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Corinne Rousseau', written over the printed name.